L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE,

Située rue Chartres, No. 110, entre St. [illegible] et Conti.

CONDITIONS:

PAR AN—Payées six mois d'avance ; on ne souscrit pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra [illegible] ne le fasse connaître son intention par écrit, au moins huit jours avant l'expiration du terme courant.

Les annonces publiées en FRANÇAIS et en ANGLAIS et on ne pas les admettre dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour six lignes, ou moins, pour chaque insertion, la première comprise.

Les avis [illegible] insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'Abeille, pour publier les avis à des prix raisonnables.

L'Abeille abonnement pour la campagne ne sera reçu à [illegible] quelques-uns en sont chargés de payer [illegible] les lettres adressées à l'Éditeur doivent [illegible] Dans le cas contraire, elles resteront à la

Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton.

AVIS AU PUBLIC.

LA compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton, non sans peine qu'au mépris des réglemens de Police de la Paroisse Jefferson, un grand nombre d'animaux sont lais sés à Pabandon dans la ligne que parcourt son chemin ; ces animaux ont déjà occasionné et occasionnent chaque jour principalement dans le tems des pluies, des dégats considérable au chemin et aux fossés que la compagnie a fait faire de chaque côté.

Comme elle est à la veille de faire courir le char à vapeur, elle redoute les accidens qui ne manqueraient pas d'a tiver fréquemment si elle n'apportait un prompt remède à cet abus ; elle prévient en conséquence les propriétaires d'animaux que, pour protéger son chemin comme la charte lui en donne le droit, section 11me. a mi que pour rassurer les passagers contre la crainte de toute espèce d'accidents, elle est déterminée, à partir de la publication du présent avis, à faire arrêter et conduire aux épaves, tous les animaux qui seront trouvés errant le long du chemin à coulisses depuis la limite inférieure de la Paroisse Jefferson jusqu'à Carrollton, conformément aux articules 33, 34 et 35 ; et suivants les réglemens de police de la Paroisse Jefferson.

Le public est prévenu en outre que la compagnie ne permettra à personne de passer à cheval ou en voiture l'un une espèce, sur son chemin, dans les limites comprises dans la charte. L F GENERES,

27 juil — caissier protem.

Compagnie pour la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane et d'Assurances.

Nlle-Orléans 21 juillet 1835.

LES actionnaires de cette compagnie sont prévenus par ces présentes qu'un second paiement de 10 piastres par action devient du ce jour et que conformément aux dispositions de la section de la charte au cas où un actionnaire négligerait de payer à terme pour ses actions, ladite action sur laquelle paiement a été demandé sera confisquée ainsi que toutes sommes déjà payées, pour le bénéfice de la compagnie. R CLAGUE, secrétaire. 21 j

Bureau de la Compagnie des Architectes du cme. District de la Nouvelle Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du fonds capital de cette compagnie qu'ils auront à payer le 3 août prochain, le huitième dixième du montant de leur souscription, Par l'article 5me. des réglemens, tels souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci-dessus perdront au profit de la compagnie les actions sur lesquelles le dit paiement aura été requis et les paiements déjà effectués. Par ordre de la direction.

8 juil J PLESSIS, secrétaire.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. Ed. L'hote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 10 juin 1835.

M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.

Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St. Louis, en face le wharf, un établissement désigné sous le nom d *Hôtel du Belair*.

La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connus pour entrer dans de plus grands détails.

Madame L'hote justement apprécier par les soins et les attentions qu'elle a prodigués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées et se mettant à l'hôtel de la Marine, qu'elle tenait à la Nouvelle Orléans, sera seule à la tête de la direction intérieure de la maison.

M Ed. L'hote ose croire que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance trouveront dans son hôtel propreté, soins, exactitude et prévenance.

Il a un bon cuisinier français, on y trouvera logement, pension, table d'hôtel, et vin à chaque repas.

2 juillet—☞ ED. L'HOTE

HOTEL DE MANDEVILLE.

LE soussigné présente ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui de vésiteront le 28 juin. Époque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaître au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 20 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, la terre s'y élève de 12 à 15 pieds au dessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—en effet la situation singulière de ce lieu, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des piroques, une calèche, des chevaux et un tir au pistolet. Les familles trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant des chaleurs excessives de l'Été, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus utile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.

JOHN DAVIS.

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des gaufrures, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une *halte* très agréable.

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses ; mais le propriétaire en a couru les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucune rivaux pour les encouragemens accordés à de louables efforts. 23 mai J WAYMOUTH

A LOUER immédiatement, une jolie maison basse, située sur la rue de l'Esplanade, entre Royale et Condé, ayant 4 appartemens, galerie, cabinets, chambres à domestiques, cuisine etc. et un joli jardin, le terrain étant de 62 pieds sur 115 pieds. Il y a une entrée pour une voiture et de la place pour une écurie. S'adresser au soussigné.

22 juil ED. GOTTSCHALK, 100, rue Chartres.

A Louer ou affermer pour le 1er août prochain la jolie maison à étage, no 123, située rue de Chartres, entre les rues St Louis et Conti, adjoignante à la propriété de M Bernard Mangny, et à celle de l'encoignure de la rue St Louis. S'adresser à M L G Pilié, ou à JOAQUIN VIOSCA.

21 juil—☞ encoignure St Philippe et Levée.

A LOUER,

Le logement de la maison numérotée 79 sur la Levée—demeure fort agréable. On peut entrer de suite en jouissance. S'adresser à

6 juillet WM HOLMES & Co.

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr. Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire 21 mai

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Trème et Marais, le second lieu plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin ou manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 163.

23 avril—☞ A. WARTELLE, 189 rue Royale.

Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.

Le président et les directeurs de cette institution ont aujourd'hui déclaré un dividende de 4 0-0 pour les 6 mois expirant aujourd'hui, au montant du capital payé à la banque, aux termes de la charte lequel dividende sera payable aux actionnaires ou à leurs représentans le 4 août, après ou le lendi prochain, 13 courant.

7 juil—☞ JOSEPH SAUL, caissier.

POUR LA BAIE ST. LOUIS LA PASSE CHRISTIAN, LA BAIE DE BELOXI, PASCAGOULA, MOBILE, ET PENSACOLA.

Le superbe bateau [illegible] Sa marchant MERCHANT, capitaine Joseph Swiler, partira de l'embouchure du chemin à coulisses chaque samedi matin, à l'arrivée des chars de 8 heures, pour la Mobile et les débarquement intermédiaires.

Il partira de la Mobile pour Pensacola tous les dimanches matin à 8 heures, et quittera Pensacola tous les lundis matin à 9 heures, pour revenir à la Mobile.

Il partira de la Mobile pour la Nouvelle Orléans et les débarquemens intermédiaires, chaque mardi matin à huit heures et demie.

Il partira de l'extrémité du chemin à coulisses pour la Baie St Louis, Beloxi et Pascagoula, chaque jeudi matin à l'arrivée des chars de 8 heures, et revenira de Pascagoula tous les vendredis, partant à 8 heures du matin.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à bord au capitaine Swiler, ou à GILBERT VANCE,
JOHN KILSHAW, jn.
JAMES CURREL,
agents.

N. B.—Tous les effets aux risques des passagers.

23 juillet

STEAMER MERCHANT.

Capitaine Joseph Swiler.

LE public est informé par ces présentes que toujes les provisions destinées à cette embarcation seront payées comptant à livraison, et qu'en conséquence les soussignés ne seront pas responsables des dettes contractées par aucun des employés du dit steamer.

GILBERT VANCE.
JOHN KILSHAW.
JAMES CUROLD.
agents.

30 jn.

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement de lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville, tous les Lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain à 7 heures 30 minutes du matin, où il aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres jours 12, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priées de se rendre par le char de 8 heures du matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juil—☞

POUR LA MOBILE, devant toucher à la Baie St. Louis, à la Passe Christian, au Beloxi et à Pascagoula.—Les bateaux à vapeur PLANTER & BON feront à l'avenir les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile deux fois la semaine, et toucheront aux lieux ci dessus précités, dans chaque voyage. Pour la commodité des passagers, les dits bateaux ne prendront aucun fret si ce n'est celui que les passagers voudront emporter pour leur usage.

Ils partiront tous les lundis et jeudis dans l'après midi de la Nouvelle Orléans immédiatement après l'arrivée des chars de 4 heures. S. CHANDLEY.

(Nous soussignés invités d'annoncer que le bateau le Planteur qui fait maintenant les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile sous le commandement du capitaine Stephen Chandler, n'est point le même qui était employé sur le Mississipi. 9j—1m

EXCURSION DU DIMANCHE.

Prix réduit à une piastre.

Pour Madisonville, en droiture.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A M. et repartira le même jour de Madisonville à 4 heures P M.

Les passagers devront prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à

26 juin W BAGLEY, agent.

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol fin voilier SAN ROMAN, capitaine Salva, partira positivement dimanche prochain. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à MATEO FIOL,

6 aout—3 rue Condé, No. 87.

A LOUER OU A FRETER.

La goelette fine voilière MARY, capit. Richmond, est prête à prendre du frêt. Pour ses conditions, s'adresser à bord ou à

1 août WILLIAM BRYAN, 19, rue de la Commune.

POUR BRAZORIA—(Texas).

La belle goélette fine voilière ROBERT CENTER, capitaine Shepherd, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM BRYAN.

31 juil no 19, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.

Le navire OLYMPIA, capitaine Adams, partira vers le 5 aout. Pour fret de 200 balles coton, s'adresser à FK PERRET & GALLY.

POUR TAMPICO OU MATAMORES.

La goelette mexicaine bien connu IRIS, capitaine Espinola, ayant une partie de son fret engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J PRATS & FILS

28 juil

POUR VERA CRUZ.

La goelette mexicaine AMERICA, capitaine Puis, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 barrils ou passage, s'adresse à bord ou à J PRATS & FILS.

26 juil

A FRETER OU A LOUER.

La goélette fine voilière, doublée, cloutée et chevillée en cuivre A J SOPHIA, capitaine Cunningham. S'adresser à bord, entre les rues St Louis et Conti, ou à HARRISON, BROWN & Co.

25 juillet 117, rue Royale

POUR VERA CRUZ.

Le brick fin voilier Mexicain, GENERAL SANTA ANNA, ayant déjà une partie de son chargement engagé, partira sous peu de jour, pour le port ci-dessus. Pour ha ance de fret ou passage, s'adresser à 25 juil M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR TAMPICO.

Le beau brick fin voilier ATTAKAPAS, doublé, cloué et chevillé en cuivre, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux entreponts, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Dumaine, ou à JOHN CROSBY,

22 juillet rue du Camp no 86.

A FRETER OU LOUER.

L'on préférerait un port dans la Baie du Mexique.

La goelette fine voilière MENTOR, capitaine D Somers, du port de 90 tonneaux, est prête à prendre charge. Pour les conditions. S'adresser à Wm BRYAN.

18 juil no 19, rue de la Commune.

La goelette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 600 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports du Mexique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à

8j uin—☞ J. PRATS & FILS

POUR BRAZORIA, TEXAS.

La goelette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffen, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM BRYAN.

9 juin no 19 rue de la Commune.

EAUX MINERALES.

BOISSONS GAZEUSES.

EAUX médicinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlitz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille, Eau gazeuse de Seltz et carbonisée à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuse, aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.

20 juin—☞ RIVET SYBOLD & co

INSTITUTION BELLANGER,

Sous la direction de M. Caboche.

MR. CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeunes gens, située chemin du Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode Jacotot, que lui seul dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits pourront contribuer plus que tous les discours, à porter la conviction dans les esprits.

27 juin—3m—☞

AVIS.—Mes occupations ne me permettant plus de donner de leçons particulières, j'invite les familles qui avaient mis en moi leur confiance à la reporter sur M. Pédarré, professeur distingué, qui suit exactement la même méthode que moi.

Mr. Pedarré demeure chez M. Frémaux rue Royale, près la rue Toulouse, No. 137.

20, mis CABOCHE

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest contre les risques du feu et de la Navigation.

Nouvelle Orléans 13 juillet 1835.

LES directeurs ont ce jour déclaré un dividende de 10 pour cent sur le fonds capital de la compagnie provenant des bénéfices des 6 derniers mois, payable aux actionnaires ou à leurs ayans cause, à partir du 20 de ce mois. Les livres de transfert seront fermés jusqu'à ce jour.

L MATTHEWS, président.

15 juillet—8,3pa.

LEGION DE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans le 23 juillet 1835.

CONFORMEMENT à la loi la légion de la Louisiane, prendra les armes et se réunira le Dimanche 23 du mois d'août, à 5 heures et demie du matin, sur la place d'armes, pour une revue d'inspection.

Les officiers commandant les compagnies remettront à l'inspecteur de brigade un état exact du nombre effectif de leurs compagnies.

Le brigadier général compte sur le zèle et la coopération des officiers, sous officiers et soldats de la légion et sur leur obéissance aux lois de la milice, dont il espère qu'il donneront toujours l'exemple.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J B Plauché, commandant la légion. D AUGUSTIN,

28 juil aide de camp.

Détenus à la geole de la Paroisse Jefferson le nègre FIGARO, se disant appartenir à M Trudeau, de la Paroisse St Jacques.

SUZANE, appartenant à mademoiselle Françoise.

MINDA, appartenant à M. Weiller de la N. Orléans

HAMTON, appartenant à M. L. Millaudon.

Les propriétaires sont priés de venir les réclamer en se conformant à la loi.

JACQUES CHARBONNET,

6 août shérif.

VINGT DE RECOMPENSE.

PARTI maison depuis le 19 mai dernier, le jeune nègre PETER, âgé d'environ 20 ans, taille d'environ 5 pieds 3 ou 4 pouces, peau très noire, regards sournois. Il avait une petite tumeur de la grosseur d'une noisette sur le front, provenant d'un coup. Toute personne qui le logera à la geole ou qui me donnera telles informations qui me le feront retrouver recevra la susdite récompense.

Les capitaines et autres sont prévenus de ne point le recevoir ni l'employer sous peine d'être poursuivis suivant la rigueur des lois.

6 aout—5 JAMES MOONEY.

AVIS—Détenus à la geole du comté des Allemands, les deux nègres américains nommés Gem et Emas. Gem ne parle que l'anglais et se dit appartenir à Mr. Manarché de la paroisse St Jacques, Emas ne parle aussi que l'anglais il est très noir et se dit appartenir à Mr Waders poon, de Bayou Black. Les propriétaires des dits esclaves sont priés de vouloir les retirer en se conformant aux lois et en payant les frais.

Paroisse St Jean Baptiste, ce 1 aout 1835.

OVIDE TRIQUARD.

6 août Pr. A. LUMINAIS, shérif.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de Pontchartrain.

Nouvelle Orléans, 31 juillet 1835.

$30 DE RECOMPENSE

Parti marron du lac Pontchartrain, le 21 juillet, le nègre nommé JOHN, âgé d'environ 32 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, à le regard en dessous, très poli lors qu'on lui parle, et avait l'habitude de pêcher.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois.

La dite récompense sera payée à quiconque en fera mettre le dit esclave à la geole, ou le ramènera à l'une des extrémités du chemin à coulisses. J B LEFPE,

1 août—6 secrétaire.

$15 DE RECOMPENSE

Seront données à quiconque logera en prison, le nègre TOM, acquis récemment de la succession de feu Patrick Uriel, de la Paroisse St Jacques, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, parlant le français et l'anglais.

Les capitaines de navires et autres embarcations sont priés de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine rigoureuse poursuivie selon les lois de l'État.

1 août—1m,1pa B St MESME, LE BRETON & Co.

$25 DE RECOMPENSE

Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, âgé de 22 ans, mince mais costaud, portant favoris. On ne peut dire exactement sa taille, ni donner d'autre renseignement. Il est parti marron le 1er juillet, à 2 heures P M, quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafourche*, à bord duquel il devait s'embarquer avec le détachement envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Bouté, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rousseau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 27. 3 juil—6,3pa☞

$20 DE RECOMPENSE

quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure ; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez J. LEBLANC & co

15 mai☞

LES soussignés offrent à vendre les articles suivans en débarquement du navire Olympia, venant du Havre.

30 fromages de Gruyère 1re qualité ; 25 douzaines liqueur de Guiniaud, savoir : 8 caisses cérise en bouteilles ; 3 de eau de vie d'Antziek ; 3 de crème de noyeaux, de curaçao ; de marasquin ; de huile de vanille ; de crème de fleur d'orange au vin de champagne et 8 douzaines de Kyrch.

Conserves alimentaire de Colin à Nantes.

4 douzaines fruits naturel en bouteilles, fraises, framboises, groseilles, cérises, abricots, poires, mures et pasme musquées.

300 boites sardines à l'huile en petites et grande boites, 300 boites pâtés et autres articles de qualité supérieure et assortis comme suit :

Pâtés d'anguilles, de foies gras de Toulouse et de Strasbourg, de Lièvres, de Perdix et Perdreaux, de caille, d'Alouettes, de Jambon et moyennes boites.

15 Poulardes de Mons, Poulets, Oies, Perdreaux, Perdrixeux, Choux et sauces, Canards aux pattes pois &c, les pâtés et autres boites, en partie sont aux truffes.

50 boites truffes pures, entières à l'huile et à l'ampignons, 200 bouteilles, petits pois au naturel, haricots verts, fèves et julienne de colin, 6 barrils sardines fumées.

27 juil PASCALET & MICHON, encoignure Chartres et Toulouse

EN débarquement du navire Mozart, venant de Marseille—20 barriques vin de la marque de Bergasse ; 25 caisses salaisons assorties ; 5 do anchois ; 5 do câpres ; 5 do olives et 5 do cornichons ; 5 jarres saucissons contenant environ 700 lbs ; 2 jarres dattes fraîches ; 4 jarres pruneaux en robans d'environ 2 livres et mi de figues en boites d'une livre, plus, 50 paniers huile d'olives de piang niol ; 30 caisses macaroni ; do vermicell et etc. 1 mâle saucissons de Lion, à vendre par PASCALET & MICHON.

28 juil encoignure Chartres et Toulouse.

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, faisant jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E B Hyde & Co, se sont associés dès ce jour M. Nicholas Deplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.

W. F. HYDE,
E. D. HYDE,
N DELAPLAINE.

1er juillet—☞

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour. Chambres à part depuis $1 jusqu'à 5 par jour. Petites véroles à l'ordinaire $3 par jour.

Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luzenberg, rue des Remparts no 17. 21 mai

Banque de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 27 juillet 1835.

LES directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de quatre pour cent pour les 6 derniers mois, payable le 3 août ou après. THOMAS C MAGOFFIN,

27 juil—6 caissier.

LE soussigné offre à vendre dans son magasin, rue de la Vieille Levée, no 21.

35 caisses confitures de la Havane bien assorties ; 300 caisses vanille première qualité ; 300 caisses vin de St Estèphe, et quelques demi pipes de Cognac ; 400 caisses Kirschenwasser ; 100 caisses liqueurs fines assorties ; ginsembre de Canton ; prunes ; amandes en coque et plusieurs autres articles bons pour la saison.

14 juil A LACOUTURE.

CINQ balles toile à drap françaises, 25 barriques vin de Bordeaux, des marques Ladon Medoc, Pesillac St. Estèphe Medoc et St. Julien, garantie pur et de 1re qualité ; 4 tierçons vin blanc de Bourgeoc ; 25 caisses vin de Hermitage, 1re qualité, à vendre par le soussigné.

23 juil E L. BERNARD, rue Bourbon, no 13.

MAGASIN D'ARTICLES NOUVEAUX DE PARIS

ALEX. PAYA & Co. rue de Chartres, no 102, entre Jefferson et St Pierre, offrent à vendre les articles suivants, en débarquement du navire Olympia, venant du Havre.

Chapeaux en soie, extra-fine pour homme et à la dernière mode, bretelles en gomme élastique assorties de couleurs, lunettes en écaille et ébène, étui à lunettes, coutellerie fine, poudre à poudrer, rechaut des arabes &c.

31 juil

LES soussignés offrent à vendre à l'encan, ou à l'amiable les marchandises suivantes, en débarquement du navire Mississipi, 5 caisses mouchoirs Levantine de 25 cruces, ayant droit au drawback, 2 caisses 200 douzaines bretelles de gomme élastique, un assortiment de dentelles, blanc gaze &c.

TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

25 juil (gazette.)

VENTE PAR LE REGISTRE.

Succession de feu François Caranova.

VENTE par le régistre des testamens—Vendredi 14 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la Ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci après décrite, appartenant à la succession de feu François Caranova.

PROPRIETE FONCIERE—1o. Un lot de terre formant l'encoignure des rues Dauphine et des Ursulines et mesurant 42 pieds de face à la rue Dauphine, sur 65 pieds de profondeur ; ensemble les édifices y construits.

2o. Un lot de terre mesurant 42 pieds de face à la rue Dauphine sur 65 pieds de profondeur.

Conditions de la vente : un cinquième comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque et divisés en coupons.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J B Plauché, commandant la légion. D AUGUSTIN,

28 juil aide de camp.

Détenus à la geole de la Paroisse Jefferson le nègre FIGARO, se disant appartenir à M Trudeau, de la Paroisse St Jacques.

SUZANE, appartenant à mademoiselle Françoise.

MINDA, appartenant à M. Weiller de la N. Orléans

HAMTON, appartenant à M. L. Millaudon.

Les propriétaires sont priés de venir les réclamer en se conformant à la loi.

JACQUES CHARBONNET.

6 août shérif.

VINGT DE RECOMPENSE.

PARTI maison depuis le 19 mai dernier, le jeune nègre PETER, âgé d'environ 20 ans, taille d'environ 5 pieds 3 ou 4 pouces, peau très noire, regards sournois. Il avait une petite tumeur de la grosseur d'une noisette sur le front, provenant d'un coup. Toute personne qui le logera à la geole ou qui me donnera telles informations qui me le feront retrouver recevra la susdite récompense.

Les capitaines et autres sont prévenus de ne point le recevoir ni l'employer sous peine d'être poursuivis suivant la rigueur des lois.

6 aout—5 JAMES MOONEY.

AVIS—Détenus à la geole du comté des Allemands, les deux nègres américains nommés Gem et Emas. Gem ne parle que l'anglais et se dit appartenir à Mr. Manarché de la paroisse St Jacques, Emas ne parle aussi que l'anglais il est très noir et se dit appartenir à Mr Waders poon, de Bayou Black. Les propriétaires des dits esclaves sont priés de vouloir les retirer en se conformant aux lois et en payant les frais.

Paroisse St Jean Baptiste, ce 1 aout 1835.

OVIDE TRIQUARD.

6 août Pr. A. LUMINAIS, shérif.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de Pontchartrain.

Nouvelle Orléans, 31 juillet 1835.

$30 DE RECOMPENSE

Parti marron du lac Pontchartrain, le 21 juillet, le nègre nommé JOHN, âgé d'environ 32 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, à le regard en dessous, très poli lors qu'on lui parle, et avait l'habitude de pêcher.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois.

La dite récompense sera payée à quiconque en fera mettre le dit esclave à la geole, ou le ramènera à l'une des extrémités du chemin à coulisses. J B LEFPE,

1 août—6 secrétaire.

$15 DE RECOMPENSE

Seront données à quiconque logera en prison, le nègre TOM, acquis récemment de la succession de feu Patrick Uriel, de la Paroisse St Jacques, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, parlant le français et l'anglais.

Les capitaines de navires et autres embarcations sont priés de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine rigoureuse poursuivie selon les lois de l'État.

1 août—1m,1pa B St MESME, LE BRETON & Co.

$25 DE RECOMPENSE

Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, âgé de 22 ans, mince mais costaud, portant favoris. On ne peut dire exactement sa taille, ni donner d'autre renseignement. Il est parti marron le 1er juillet, à 2 heures P M, quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafourche*, à bord duquel il devait s'embarquer avec le détachement envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Bouté, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rousseau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 27. 3 juil—6,3pa☞

$20 DE RECOMPENSE

quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure ; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez J. LEBLANC & co

15 mai☞

LES soussignés offrent à vendre les articles suivans en débarquement du navire Olympia, venant du Havre.

30 fromages de Gruyère 1re qualité ; 25 douzaines liqueur de Guiniaud, savoir : 8 caisses cérise en bouteilles ; 3 de eau de vie d'Antziek ; 3 de crème de noyeaux, de curaçao ; de marasquin ; de huile de vanille ; de crème de fleur d'orange au vin de champagne et 8 douzaines de Kyrch.

Conserves alimentaire de Colin à Nantes.

4 douzaines fruits naturel en bouteilles, fraises, framboises, groseilles, cérises, abricots, poires, mures et pasme musquées.

300 boites sardines à l'huile en petites et grande boites, 300 boites pâtés et autres articles de qualité supérieure et assortis comme suit :

Pâtés d'anguilles, de foies gras de Toulouse et de Strasbourg, de Lièvres, de Perdix et Perdreaux, de caille, d'Alouettes, de Jambon et moyennes boites.

15 Poulardes de Mons, Poulets, Oies, Perdreaux, Perdrixeux, Choux et sauces, Canards aux pattes pois &c, les pâtés et autres boites, en partie sont aux truffes.

50 boites truffes pures, entières à l'huile et à l'ampignons, 200 bouteilles, petits pois au naturel, haricots verts, fèves et julienne de colin, 6 barrils sardines fumées.

27 juil PASCALET & MICHON, encoignure Chartres et Toulouse

EN débarquement du navire Mozart, venant de Marseille—20 barriques vin de la marque de Bergasse ; 25 caisses salaisons assorties ; 5 do anchois ; 5 do câpres ; 5 do olives et 5 do cornichons ; 5 jarres saucissons contenant environ 700 lbs ; 2 jarres dattes fraîches ; 4 jarres pruneaux en robans d'environ 2 livres et mi de figues en boites d'une livre, plus, 50 paniers huile d'olives de piang niol ; 30 caisses macaroni ; do vermicell et etc. 1 mâle saucissons de Lion, à vendre par PASCALET & MICHON.

28 juil encoignure Chartres et Toulouse.

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, faisant jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E B Hyde & Co, se sont associés dès ce jour M. Nicholas Deplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.

W. F. HYDE,
E. D. HYDE,
N DELAPLAINE.

1er juillet—☞

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour. Chambres à part depuis $1 jusqu'à 5 par jour. Petites véroles à l'ordinaire $3 par jour.

Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luzenberg, rue des Remparts no 17. 21 mai

Bureau de la Compagnie des Architectes du cme. District de la Nouvelle Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du fonds capital de cette compagnie qu'ils auront à payer le 3 août prochain, le huitième dixième du montant de leur souscription, Par l'article 5me. des réglemens, tels souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci-dessus perdront au profit de la compagnie les actions sur lesquelles le dit paiement aura été requis et les paiements déjà effectués. Par ordre de la direction.

8 juil J PLESSIS, secrétaire.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. Ed. L'hote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 10 juin 1835.

M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.

Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St. Louis, en face le wharf, un établissement désigné sous le nom d *Hôtel du Belair*.

La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connus pour entrer dans de plus grands détails.

Madame L'hote justement apprécier par les soins et les attentions qu'elle a prodigués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées et se mettant à l'hôtel de la Marine, qu'elle tenait à la Nouvelle Orléans, sera seule à la tête de la direction intérieure de la maison.

M Ed. L'hote ose croire que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance trouveront dans son hôtel propreté, soins, exactitude et prévenance.

Il